

# Le sort des femmes : gravement menacé par les troubles politiques : [1ère partie]

Autor(en): **Gevers, Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **48 (1960)**

Heft 880

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285100>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

L'homme primitif  
existe en nous et  
on ne fait rien en  
politique si l'on  
n'a pas cherché à  
comprendre et à  
discipliner cet  
homme fondamen-  
tal.  
BERGSON.

<b>FONDATRICE DU JOURNAL</b> Emilie GOURD <b>REDACTION</b> Mme WIBLE-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal <b>ADMINISTRATION ET ANNONCES</b> Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	<b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	<b>ABONNEMENTS</b> SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.) abonnement à « Femmes Suisses » compris. Les abonnements partent de l'importer quelle date Prix du numéro 35 centimes Compte de chèques postaux L. 943
--	---	---

**Etapas de l'affranchissement des citoyennes aux Etats-Unis**

1840 — Lucretia Mott et E. C. Stanton, à la Convention anti-esclavagiste de Londres, font connaissance et s'engagent à fonder un mouvement pour les droits féminins aux Etats-Unis.

1848 — Première assemblée en faveur des droits féminins à Seneca-Falls.

1869 — Fondation de l'Association nationale pour le suffrage féminin afin d'obtenir le droit de vote sur le plan fédéral et l'Association américaine pour le suffrage féminin afin d'obtenir le droit de vote dans chaque Etat.

1875 — Suzan Anthony formule l'amendement à la Constitution dont le texte exact sera en effet ajouté à la Constitution 45 ans plus tard, accordant les droits politiques féminins.

1887 — Premier vote négatif du Sénat sur cet amendement.

1914 — La majorité du Sénat vote en faveur de l'amendement, mais les 2/3 des voix étaient nécessaires.

1915 — La Chambre repousse l'amendement 204 voix contre 174.

1918 — La Chambre accepte l'amendement par 204 voix contre 174.

1919 — Le Sénat accepte l'amendement par 66 voix contre 30.

A ce moment-là, le 36e Etat avait ratifié l'amendement, il fallait, en effet, pour que l'amendement passe dans la Constitution que les 3/4 des Etats l'aient ratifié.

## Les électriciennes des Etats-Unis ont quarante ans d'expérience

La « Ligue des Electriciennes » des Etats-Unis célèbre, cette année, le quarantième anniversaire de sa fondation, c'est en effet le 18 août 1920 que les Américaines ont obtenu l'égalité civique avec les citoyens.

Les femmes qui avaient lutté depuis quatre-vingts ans allaient-elles cesser leur activité civique ? Certes non. Elles suivirent le mot d'ordre de la présidente de l'association pour le suffrage féminin, Mrs Chapman Catt : « Nous avons obtenu le droit de vote, mais les affaires humaines continuent, le progrès ne nous accorde pas de répit. Agissons ». Elles fondèrent la « Ligue des Electriciennes ».

**Quels étaient les buts de la Ligue des électriciennes ?**  
Cette ligue avait pour but premier la formation des citoyennes, puis la participation active au gouvernement, enfin le développement, dans le corps électoral féminin, du sens de la responsabilité politique de chacune.

Siège, en 1927, de la Ligue des Femmes Electriciennes à Washington



Cliché « Mouvement Féministe »

### La Ligue a combattu l'isolationisme des Etats-Unis

En 1919 déjà, les électriciennes ou suffragettes américaines s'étaient prononcées en faveur d'une « Société des Nations » fondée sur les principes immuables de la justice et réclamaient l'adhésion des Etats-Unis à cette Société. Les luttes partisanes ayant empêché la participation américaine, la Ligue des électriciennes trouva néanmoins le moyen de sortir de l'isolationisme auquel elles étaient contraintes en coopérant d'abord au grand effort en faveur du désarmement, et en réclamant l'adhésion de leur pays à la Cour de

justice internationale. En 1923, l'Assemblée de la Ligue déclarait « une politique d'isolement des affaires mondiales n'est ni sage, ni possible pour notre nation ».

### Elles soutient l'effort des Nations Unies

Aussi, après la deuxième guerre mondiale, en 1945, la Ligue soutint-elle énergiquement la ratification par les Etats-Unis de la Charte de San Francisco et l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agissait plus seulement de recommander les cours sur « Connaissez votre ville » ou « Connaissez votre gouvernement » mais « Connaissez vos Nations Unies ». De minces brochures sur ce sujet, publiées par la Ligue eurent et ont toujours un grand succès.

### Politique pacifique mais ferme

Certes les membres de la Ligue ont-ils, dès 1945, réclamé le contrôle de l'énergie atomique, sur le plan national et sur le plan international, mais nul ne peut prétendre qu'ils ont encouragé une politique de facilité et de faiblesse. En 1950, ils soutinrent la ferme décision du Conseil de sécurité d'envoyer des forces militaires en Corée, sous

Le cliché ci-dessous reproduit les enveloppes et timbres commémoratifs du centenaire de 1848, où les suffragettes américaines commencèrent de se grouper, les vignettes représentent les pionnières.



Cliché « Mouvement Féministe »

## LE SORT DES FEMMES gravement menacé par les troubles politiques

Congo... Conseil de sécurité des Nations Unies... nos espoirs de paix et notre anxiété ont oscillé tout l'été entre ces deux pôles. Combien d'entre-nous, assistants passifs de ce drame, ont critiqué les uns ou les autres, ont blâmé l'impuissance des forces de paix ? Certes, le Conseil de sécurité, limité par sa structure même, ne peut agir librement ; mais plus d'un auditeur qui écoute ses décisions avec amertume oublie d'excuser ses infirmités congénitales. Et ce même auditeur, cette même auditrice, que font-ils pour appuyer l'action du frère idéaliste du Conseil de sécurité, le Conseil économique et social ? Celui-ci pour tant accomplit une besogne conforme aux principes de la Charte de San Francisco et il prépare lentement les conditions d'un monde moins injuste. Qui donc s'intéresse à ce travail de fourmi sans lequel nous ne pouvons espérer voir régner l'équité, sans laquelle on ne peut espérer écarter la guerre.

— Le cannibalisme à enrayer. Il a été relativement aisé à désapprendre... L'amélioration du sort de la femme a été plus difficile à obtenir. Elles étaient maintenues dans une servitude affreuse, surtout les épouses des chebils.

— Le juge se leva, prit dans une armoire un objet en cuivre ciselé et me le tendit :

— Attention c'est lourd, un anneau de cheville.

Il pesait six ou sept kilos.

— Et voici le collier ou plutôt le carcan, plus lourd encore.

— Mais dis-je interdite, pourquoi ? Comment ? Sont-ce des bijoux ?

— Oui et non... On les mettait aux femmes en signe de richesse pour les orner, mais surtout pour les empêcher de fuir.

— Fuir, où auraient-elles pu fuir ?

— En forêt pour joindre quelque chasseur chasseur isolé. Anneaux et carcan les retenaient à la case du chef qui les avait acquises. Les pauvres créatures en étaient chargées pour toujours. Elles ne les ôtaient même pas pour accoucher. Des ulcères se produisaient. Au cou elles en mouraient ; à la cheville, le pied était perdu.

...l'envoie ma pensée aux forêts magiques du centre... en forêt, peu d'années d'abandon suffiraient peut-être à remettre anneaux et carcans aux épouses des chebs.

MARIE GEVERS

« Au fil du Congo - Nouvelles littéraires »

(Suite en page 4)

Le Conseil économique et social, avec la Commission de la condition de la femme, s'acquitte d'une tâche difficile, les résultats sont déjà remarquables mais ils sont toujours menacés par les fluctuations politiques. Même chez-nous, où la situation de la femme apparaît confortable bien des injustices sont corrigées grâce à la pression internationale. Nos dames fonctionnaires administratives ne pouvaient être mariées ; cette impossibilité avait, avec d'autres inconvénients, un aspect moral déplaisant. Au moment où les autorités levaient cet interdit, on pouvait noter simultanément au Conseil économique et social :

Gevers, écrivain belge fort connu, partage cette inquiétude à l'égard des femmes de la brousse congolaise. Voici ce qu'elle écrit dans un article des « Nouvelles littéraires » :

... Dans les pirogues, près de la berge, de jeunes femmes et des enfants noirs lavaient du linge... Près de ces belles créatures jeunes et riennes, quelques vieilles femmes caquaient à leur lessive. Elles étaient affreusement déformées ; deux surtout dont la jambe amputée à la cheville se terminait par un moignon pointu.

Surprise par cette mutilation similaire (elles n'étaient certes pas lépreuses), je supposai quelque morsure ou quelque maladie tropicale ; l'explication me fut fortuitement donnée le soir même.

Je dinais chez un magistrat âgé, sur le point de prendre sa retraite. Il me montra des albums de photos datant de trente ans.

— Quelle activité judiciaire vous menait ainsi en expédition ?

**Floriana** Institut pédagogique privé  
Pontaise 15 — LAUSANNE  
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc. Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

**EXTRAIT VITAMINEUX**

**Bévita**

Pour assaisonner et tartiner

**LEVURE VITAMINEUSE**

**Bévita**

sous contrôle de l'Institut des vitamines

**BUFFET CORNAVIN**  
E. L. NIEDERHAUSER

